

COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

Coulanges-la-Vineuse  
Le 13/10/2020  
**Madame le Maire, Odile MALTOFF**  
Aux Conseillers Municipaux

Chers Collègues,  
Vous êtes conviés à la prochaine réunion du conseil municipal :

Mardi 20 octobre 2020  
À 19h00 à SPL du Pays Coulangeois  
Ordre du jour

➤ BUDGET COMMUNAL :

- Plan de gestion de la forêt communale
- Affouage
- Inventaire de la commune : Sortir un véhicule
- Changement de la chaudière à la SPL du Pays Coulangeois
- Mise en place de la régie pour le dépôt de pain
- Décision Modificative n°3 : Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique

➤ ASSINISSEMENT :

- Transfert de la compétence assainissement non collectif à la Communauté d'Agglomération d'Auxerre

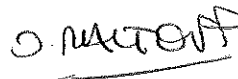
➤ Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique :

- Modification des statuts

➤ DIVERS

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Madame Le Maire  
Odile MALTOFF



# CONSEIL MUNICIPAL

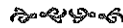
L'an deux mil vingt, le 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la SPL du Pays Coulangois, sous la présidence de Mme MALTOFF Odile, Maire.

**Étaient présents:** M. DUCHEMIN Philippe, Mme GAUTHIER Liliane, M. GUIBERT Jean-Paul, M. HE-ROUART Pierre, Mme LIPS Elisabeth, M. MOUSSU Noël, M. MOUY Christophe, M. POISSON Jean-Baptiste, M. Jacques CARBONNEAUX, M. Cyril GAUTHIER, Mme Odile MALTOFF ; M. DUFOUR Damien ; Mme LEPROUST Marie-Ange

**Absents excusés :** Mme Aurélie CHAMFORT ; Mme BERNARD Magali

**Pouvoir :** Mme Aurélie CHAMFORT donne pouvoir à M. Jean-Baptiste POISSON ; Mme BERNARD Magali donne pouvoir à M. DUCHEMIN Philippe

**Secrétaire :** Mme LIPS Elisabeth



Le compte rendu du Conseil Municipal du 22/09/2020 est lu par Mme Odile Maltoff, Maire, et approuvé (15 voix pour).

## BUDGET COMMUNAL

### 1) Plan de gestion de la forêt communale

Le document de gestion de la forêt communale est arrivé à échéance et doit donc être renouvelé. Une intervenante de l'ONF présente une proposition de nouveau plan d'aménagement de la forêt communale pour la période 2021-2040.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le plan de gestion de l'aménagement forestier présenté par l'ONF pour la période 2021-2040, qui prévoit la gestion en futaie irrégulière de la forêt communale
- Autorise Mme Le Maire à signer tout document s'y référant

**Vote 14 pour, 1 abstention M. MOUY Christophe**

### 2) Affouage

Une coupe de bois a été marquée par l'ONF dans une partie du Bois de la Conge. Il y a environ 45 stères à réaliser qui peuvent être partagés en 4 lots.

Il est proposé d'ouvrir un rôle d'affouage et d'approuver un règlement d'affouage ainsi que de fixer le prix de vente du bois 7 euros par stère. Un chèque de 30 euros sera demandé et encaissé lors de l'attribution des lots.

Il est également proposé de clôturer l'inscription à la date du 20/11/2020, et de procéder à un tirage au sort pour l'attribution des lots.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le règlement d'affouage annexé à la présente délibération
- Fixe la date de clôture d'inscription au 30/11/2020
- Autorise l'attribution des lots par tirage au sort
- Fixe le prix à 7€ par stère
- Demande la transmission d'un chèque d'un montant de 30 € lors de l'attribution des lots, qui sera déduit lors du cubage des bois

**Vote 14 pour, 1 abstention M. MOUY Christophe**

COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

**3) Gestion de l'inventaire communal**

Un véhicule berlingot appartenant à la commune a été mis hors service depuis plus de 2 ans. Le moteur n'est pas réparable. Il est donc proposé de l'emmener à la casse ou d'en faire don au SDIS pour leurs entraînements.

De ce fait, il faut le retirer de l'inventaire communal. (Transmettre au pompier)

Vote 15 pour

**4) Remplacement de la chaudière à la SPL**

Mme Le Maire informe les conseillers qu'une des deux chaudières de la SPL du Pays Coulangeois, l'une d'elle est en panne et non réparable. Les deux devis des entreprises LAJAMBE et DRILLON LEMAIRE ont été présentés lors du dernier conseil. Cependant, des précisions avaient été demandées comme le coût pour un contrat de maintenance, les délais d'installation et la durée de garantie.

- SAS LAJAMBENERGY : 6930.39 € HT soit 8316.47 € TTC avec une garantie de 5 ans pour le corps de chauffe / contrat entretien annuel : 156 € nouvelle chaudière et 210 € l'ancienne
- SARL DRILLON LEMAIRE : 7100 € HT soit 8520 € TTC avec une garantie de 10 ans pour le corps de chauffe / contrat entretien annuel : 105 € nouvelle chaudière et 125 € pour l'ancienne + 24 € de forfait déplacement.

Au vu de l'ensemble des éléments, il est proposé de retenir l'offre de la SARL DRILLON LEMAIRE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre de la SARL DRILLON pour un montant de 7100 € HT soit 8520 € TTC avec une garantie de 10 ans pour le corps de chauffe
- Autorise Mme Le Maire à signer ledit devis ainsi que tout document s'y afférant.

**Vote 9 pour, 4 contre (M. Christophe MOUY, M. Cyrille GAUTHIER, M. Jean-Baptiste POISSON et Mme Magali BERNARD), 2 abstentions (Mme Liliane GAUTHIER et M. Noël MOUSSU)**

**5) Mise en place de la régie de dépôt de pain**

Mme le Maire informe les conseillers que la régie pour le dépôt de pain sera effective au 1<sup>er</sup> novembre 2020, par décision du maire

**6) Décision Modificative n°3 : Régularisations suite au versement des subventions pour le SMEA**

Mme Le Maire informe les conseillers que la subvention attribuée en 2017 par la communauté d'agglomération d'Auxerre pour l'école de musique n'avait pas été versée. Cette dernière a été transmise cette année.

Etant donné que cette subvention n'avait pas été budgétée, une décision modificative doit être effectuée.

Article	Débit	Crédit
6574		26 300
60611	6 000	
615231	14 000	
615232	2 000	
611	4 300	

Il est proposé de créditer et débiter les comptes concernés

Vote 15 pour

**ASSAINISSEMENT**

**7) Transfert de la compétence assainissement non collectif à la Communauté d'Agglomération d'Auxerre**

Mme Le Maire informe les conseillers que le conseil communautaire a délibéré pour reprendre à la charge de la CA la compétence d'assainissement non collectif, qui était, jusqu'à ce jour détenue par la Fédération Eaux Puisaye Forterre.

Vote 15 pour

**SMEA**

**8) Modification des statuts**

Les statuts nécessitent d'être modifiés afin de prendre en compte les évolutions suivantes :

- Changement de nom du Syndicat : Syndicat Mixte d'Enseignement Artistique
- Article 2 : « Le syndicat mixte participera à l'animation artistique de l'Yonne et de la Nièvre, au sein du périmètre d'intervention des communes et communautés de communes adhérentes du présent syndicat mixte. »
- Article 7 : suppression de la phrase qui empêche le versement d'indemnités aux membres du bureau

Vote 15 pour

COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

---



Le Maire,  
Odile MALTOFF

**Délibérations prises au cours du**  
**Conseil Municipal Ordinaire du 20/10/2020 :**

- DÉL n°2020-045 – Plan de gestion de la forêt communale
- DÉL n°2020-046 – Affouage
- DEL n°2020-047 – Transfert de la compétence assainissement non collectif à la CA
- DM n°3 – Régularisation SMEA
- DEL n°2020-048 – SMEA : Modification des statuts

**Prochain conseil municipal**  
**Mardi 17 novembre 2020**  
**A 19h00**  
**à la SPL du**  
**Pays Coulangeois**

COULANGES-LA-VINEUSE  
Département de l'Yonne

**Signatures des membres du Conseil Municipal Ordinaire présents à la séance du 20/10/2020**

**Mme Odile MALTOFF :**

**M. MOUY Christophe :**

**M. Jean-Baptiste POISSON :**

**Mme Elisabeth LIPS :**

**M. Damien DUFOUR :**

**M. Jacques CARBONNEAUX :**

**M. Philippe DUCHEMIN :**

**M. Cyril GAUTHIER :**

**M. GAUTHIER Liliane :**

**M. Jean-Paul GUIBERT :**

**M. Pierre HEROUART :**

**M. Noël MOUSSU :**

**Mme Marie-Ange LEPROUST :**